

CTSD du 18 Mars 2022

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Notre département avec ses -17 postes est encore fortement touché par les suppressions de postes. L'avenir nous paraît bien morose et ce budget est malheureusement peu à la hauteur des enjeux que nous pourrions attendre pour l'éducation de nos enfants : effets covid sur les apprentissages, chute du niveau et attractivité en mathématiques, inégalités et panne de l'ascenseur social.

A ce titre, notre département détenait en 2019 le triste record du pourcentage de jeunes en difficulté scolaire lors des tests aux Journées de Défense Citoyenneté et très bien analysé dans le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Bretagne (2021-2025).

Il serait vraiment intéressant de mettre en adéquation les moyens et les données en notre possession sur les établissements : taux de boursiers, IPS, % d'élèves en grandes difficultés scolaires afin de soutenir les établissements dans leur lutte contre les inégalités.

Le sgen-CFDT ne peut que déplorer ces manques de moyen chroniques et l'absence de fléchage vers les zones les plus défavorisées.

L'augmentation des barres de mutations dans notre académie, qui figurent parmi les plus élevées au niveau national, est le signe précurseur d'une mobilité difficile pour les agents et avec lui son lot de drames personnels : éloignement entre conjoints, entre parents et enfants et fin de mois difficiles avec l'augmentation du coût de transport. Des collègues nous parlent de démission et sont à bout car sans perspective réelle de rapprochement. La revalorisation de 10% des indemnités de déplacement est bienvenue mais le rectorat aura-t-il le budget adéquat ?

Le sgen-CFDT attend beaucoup de la revalorisation du point d'indice après une si longue attente !

Et que dire de l'impact de ces coûts pour nos jeunes collègues qui devront effectuer de nombreux déplacements sur notre territoire en rognant sur un salaire de départ si indigent et en total décalage avec le niveau d'études et d'investissement exigé. Une crise des vocations tellement prévisible. La variable d'ajustement qui consiste à employer des contractuels sans formations, peu payés, avec des conditions de travail que nous ne retrouvons pas dans le secteur privé dénote un grand mépris pour nos jeunes et un grand manque d'ambition pour les enjeux éducatifs de notre nation.

Le sgen-CFDT demande pour les contractuels leur titularisation et un plan de formation digne de ce nom.

Un autre signe évocateur de ce manque d'ambition concernera l'inclusion. Nous manquons certes d'AESH mais c'est prévisible lorsque nous regardons leurs conditions de travail et leur salaire !

Diluer les élèves en grande situation de handicap dans l'école sous prétexte d'inclusion car faute de moyens n'est pas très respectable pour une société dite moderne et riche.

Le sgen-CFDT revendique pour les AESH leur titularisation, une intégration dans la catégorie B et une inclusion digne de ce nom.

Nous avons conscience de la chute démographique dans notre département et de ses effets dévastateurs pour l'emploi de nos collègues. La multiplicité des petits établissements est comme vous l'évoquez à juste titre un facteur aggravant en termes de déplacements.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT est favorable à la bivalence mais exercée dans un cadre strict : uniquement aux collègues qui le souhaitent et avec un vrai plan de formation.

Notre école va mal, la conjoncture est compliquée mais n'explique pas tout. Nous sommes, CTSD après CTSD, toujours dans une approche purement budgétaire. Nous avons conscience de vos efforts au niveau local et nous vous en remercions mais :

Le sgen-CFDT espère que le futur gouvernement prendra la mesure de la situation et revendique un changement profond pour l'école tant celle-ci est en souffrance.

Nous espérons enfin que le département et l'académie mettront tout en œuvre pour accueillir des élèves allophones venus d'Ukraine tant le drame humain qui se joue sous nos yeux est bouleversant.

Nous nous interrogeons sur l'anticipation des mesures et moyens spécifiques mis en place pour leur prise en charge ?

Merci de votre attention

Le Sgen-CFDT